

Le mot du maire,

Ne laissons pas la grisaille plomber notre moral, l'automne est une belle saison dont il faut profiter au maximum avant un hiver qui sera certainement plus froid.

Pommes, raisins, citrouilles, champignons, châtaignes, l'automne produit son lot de fruits et de légumes savoureux que l'on déguste en soupe ou en compote.

C'est la saison idéale pour se mettre aux fourneaux.

Nous sommes d'accord avec Albert CAMUS qui nous dit que l'automne est un deuxième printemps où chaque feuille est une fleur.

Alors dégustez les bons produits et admirez les magnifiques panoramas que nous offre notre belle campagne.

Prenez soin de vous et soyez heureux.

Bernard BATISSON



Lavoir de Valençères avant restauration.....et après.

Voirie :

Aucune réfection de voirie n'a été effectuée en 2022.

Pour 2023, nous allons établir un dossier de demande de subventions pour les travaux suivants :

- Revêtement de l'entrée de parking et abord de la maison des associations sur 150 m2.
- Reprise de la route de Bessette à la sortie nord du Bourg depuis la départementale jusqu'au Reverdo après le château d'eau, soit 465ml.
- Réfection du chemin de Besse autour de la croix des Rochilles sur 200ml.
- Revêtement du chemin de Bessette vers Omps jusqu'à l'accès de Mr Fritsch sur 210ml.
- A Raffiny, reprise du chemin depuis la départementale jusqu'à chez Mr et Mme Quattrococchi en englobant le point propre, environ 200ml.
- Au Lac, réfection du petit bout de chemin entre Mrs Barrier et Coron, soit 35ml.
- Compactage de l'empierrement du chemin du Cheix et revêtement sur 290ml.
- Revêtement d'un petit bout de chemin vers le gîte Chantaret à Valençères sur 20ml.
- Reprise du chemin des Hivers à Marchands sur 320ml.

Eglise :

Nous avons envisagé de commencer les travaux de rénovation intérieure de l'Eglise et avons demandé des devis à deux artisans locaux. Mais l'Eglise étant inscrite aux monuments historiques, nous sommes dans l'obligation de consulter la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), dont l'avis est décisionnaire et indispensable. Ce que nous avons fait en joignant les devis. Par ailleurs deux de leurs représentants étaient venus constater l'état du monument en juin 2020. Après plusieurs relances, nous avons enfin reçu leur rapport dont vous trouverez l'essentiel dans les 2 pages suivantes, la conclusion étant que nous ne pouvons pas entreprendre de rénovation intérieure tant que des travaux importants d'assainissement extérieur ne sont pas effectués !!



Descriptif des états par catégorie

Catégorie : **Structure - Maçonnerie - Gros oeuvre**

Appréciation : **mauvais**

Description de l'état :

Le chevet a fait l'objet de plusieurs opérations anciennes de consolidation par étoupeement de la baie d'axe et construction d'un contrefort à son emplacement (intervention ancienne), renforcement des fondations par construction d'un massif en BA et vraisemblablement réalisation d'un chaînage en BA en tête de mur au moment de la réfection de la toiture (surélévation grossière en béton au-dessus des corniches).

Les façades sont couvertes d'un épais enduit au ciment. Les façades du clocher en maçonnerie de pierres de taille rejointée au ciment également.

Cause(s) probable(s) des désordres :

Le mauvais contrebutement de la voûte du chœur a vraisemblablement conduit à l'apparition des fissures visibles sur les voûtes du chœur qui ne semblent plus évolutives.

Matériau inadapté en façade qui outre l'aspect inesthétique conduit à une stagnation de l'humidité dans les murs et une résurgence à l'intérieur favorable au développement de champignon et provoquant l'altération de parements et décors.

Mesure(s) préconisée(s) :

Réfection des façades en vue de l'assainissement de l'édifice et de l'amélioration de la présentation.

Catégorie : **Couverture - Charpente**

Appréciation : **moyen**

Description de l'état :

Couverture clocher récente en ardoise fixée au crochet.

Couverture nef et chevet en tuiles béton avec reprise inesthétique des arases en béton.

Charpentes en état satisfaisant.

Mesure(s) préconisée(s) :

Envisager la restauration des toitures selon des dispositions traditionnelles.

Catégorie : **Menuiserie - Métallerie - Vitraux**

Appréciation : **défectueux**

Description de l'état :

Menuiseries à réviser.

Vitraux à restaurer, grille à réviser, protection grillagées à refaire.

Mobilier à restaurer.

Cause(s) probable(s) des désordres :

Etat d'usage

Altération des bancs adossés au mur nord par l'humidité et la mэрule.

Mesure(s) préconisée(s) :

Surveillance mэрule

Rэvision et restauration selon état sanitaire approfondi du mobilier

Catégorie : **Cloisonnement - Revêtements intérieurs - Décors**

Appréciation : **défectueux**

Description de l'état :

A noter que l'homogénéité du décor XIXe a prévalu à la protection de l'édifice : décors peints, vitraux et mobilier.

Remontées capillaires avec humidité importante à la base des murs (présence ancienne de mérule traitée)
Traces d'infiltrations anciennes sur les voutes depuis les toitures.

Cause(s) probable(s) des désordres :

Présence de ciment en façade qui empêche la « respiration » des murs.
Edifice en partie enterré notamment côté rue avec stagnation et infiltration des eaux de ruissellement.
Ancienne défaillance d'étanchéité des couvertures.

Mesure(s) préconisée(s) :

Restauration des façades prioritairement à la restauration intérieure pour assainissement de l'édifice.
Protocole de restauration des décors peint XIXe à définir par un restaurateur spécialisé.

Catégorie : **Équipement technique - Sécurité - Accessibilité**

Appréciation : **défectueux**

Description de l'état :

Vétuste

Mesure(s) préconisée(s) :

Mise aux normes des installations à prévoir.
Installation de chauffage par radiants suspendus à déposer. Eclairage à refaire pour présentation et mise en valeur du décor. Projet à définir en concertation avec le restaurateur de décor peint.

Catégorie : **Environnement - Abords - Voirie et réseaux divers**

Appréciation :

Mesure(s) préconisée(s) :

Eclairage public à déporter.

Cimetière :

Pour pallier à l'interdiction des produits phytosanitaires, nous envisageons d'aménager le nouveau cimetière en végétalisant une partie et en délimitant des allées.

Nous allons également effectuer un recensement des tombes paraissant abandonnées, vu leur mauvais état puis en informer leurs propriétaires.

Salle des associations :

Une étude d'insonorisation de cette salle est en cours.

Par ailleurs un panneau réalisé par Emmanuelle Toulouse a été posé en façade.

Le mur côté parking sera végétalisé.



Accessibilité :

Le dossier accessibilité de la salle communale- mairie et multiple rural est un peu à l'arrêt pour l'instant, pour diverses raisons, mais nous comptons sur une reprise rapide de ce dossier pour démarrage des travaux en fin d'été 2023.

Gestion des déchets :

Depuis le 14 novembre, la gestion des déchets a changé. Des bacs jaunes ont été ajoutés et certains bacs verts ou gris ont été enlevés. Des sacs jaunes pour le stockage des emballages sont disponibles en mairie.

Les tournées de ramassage sont modifiées et des amendes peuvent être appliquées si le tri n'est pas fait correctement. Voici un extrait des préconisations transmises par le service gestion des déchets d'Ambert Livradois Forez :

- Nous rappelons que les bacs verts d'ordures ménagères seront vidés tous les 15 jours à compter de lundi. Le dimensionnement du dispositif de collecte (c'est-à-dire le nombre de bacs par rapport au nombre d'habitants) fait que les bacs verts, même en étant collectés tous les 15 jours, ne doivent pas déborder.

S'ils débordent, c'est que nos habitants ne trient pas ou ne vont pas à la déchetterie.

Tous les points d'ordures ménagères qui seront signalés comme « débordant » feront désormais l'objet de contrôles pour identifier les usagers qui ne trient pas, et entraîneront un simple rappel de l'obligation de trier ou une facturation pour non tri (amende de 100 €) selon les circonstances.

- La distribution des bacs jaunes se poursuit dans les communes, ça prend beaucoup de temps et d'énergie, ce qui fait que comme annoncé **il nous faudra jusqu'à fin janvier pour tout distribuer**. Rassurez-vous pour les communes où aucun bac jaune n'a encore été distribué, ils le seront, et les bacs jaunes en place actuellement continueront à être vidés chaque semaine jusqu'à l'équipement complet de la commune (ensuite ils seront vidés tous les 15 jours).
- Enfin, avec une fréquence de collecte tous les 15 jours, chaque loupé de collecte (chemin en travaux empêchant le passage du camion, neige/glace ...), sera problématique car le passage suivant n'aura lieu que 3 semaines après.

Par ailleurs le compostage sera bientôt obligatoire. La commune va donc mettre en place un composteur partagé vers le point propre du parking de la salle des associations.

Ceci se fera au printemps avec une formation des utilisateurs. Des informations plus précises vous seront communiquées en temps voulu.

Voici l'information transmise par le même service de la communauté des communes :

Sortons les bio-déchets des ordures ménagères !

C'est le pari que nous devons réussir d'ici le 1er janvier 2024 !

En effet, à cette date, il sera obligatoire de trier à la source les biodéchets (c'est-à-dire les déchets de cuisine et de table ainsi que les déchets résultant de l'entretien des espaces verts et jardin).

Chaque année, plus de 65 kg de déchets organiques sont produits par personne. Cela représente 1/3 de nos ordures ménagères et près de 2200 Tonnes sur le territoire d'Ambert Livradois Forez.

Ces déchets, composés à plus de 80% d'eau, sont transportés jusqu'à Clermont-Ferrand pour être incinérés, ce qui représente un coût économique et écologique important.

La Communauté de communes déploie depuis plusieurs années le compostage sur le territoire, afin de gérer et valoriser ces biodéchets sur place.

Elle souhaite accompagner la commune de Saint-Romain pour anticiper la réglementation à venir.

Un projet de compostage partagé dans le bourg à destination des habitants ne souhaitant ou ne pouvant pas composter à la maison et en cours de réflexion.

En complément, une animation "J'adopte un composteur" pourra avoir lieu sur la commune. Elle permettra aux habitants des villages ou aux habitants du bourg disposant d'un espace vert d'obtenir gratuitement un composteur.

Gestion forestière :

Depuis quelques temps des désordres sont constatés suite à l'abattage et au débardage des arbres, dégradant des chemins communaux et obstruant des fossés.

Il est rappelé qu'il y a obligation de déclaration de travaux en mairie et obligation de remise en état du domaine public.



Noël des aînés :

55 habitants de notre commune ont atteint l'âge respectable de 70 ans et plus. Parmi eux, Madame Mona, du Bourg, nous a quittés le 1^{er} novembre. Comme chaque année, un colis de douceur ou un repas partagé « au Pont de Raffiny » est proposé à chacun.

25 personnes ont choisi le colis préparé par Corinne et Dominique Barre, nos sympathiques gérants du multiple, les autres participeront au repas organisé le 16 décembre.

Agents :

Philippe et Hugo, nos sympathiques agents municipaux, ont suivi plusieurs formations techniques afin de travailler plus en sécurité :

- Autorisation de conduite mini-pelle, tractopelle, tracteur,..
- AIPR : travaux à proximité des réseaux.
- Habilitation électrique

Grâce à ces formations, ils ont pu effectuer des travaux plus spécialisés avec la location d'une mini-pelle.

De plus, ils sont également en formation d'intégration, en vue de leur titularisation courant 2023.

Grâce à Céline, notre dynamique secrétaire, la mairie dispose maintenant d'une page Facebook (*Commune de Saint Romain 63660*), en complément du site internet (<http://www.saint-romain-63.fr/>).

Quant à Janine, elle continue d'effectuer quelques heures de ménage pour la commune, toujours avec efficacité et discrétion.

Fête des Narces :

La première fête des Narces a eu lieu le 17 septembre à Raffiny, initiée par l'EPAGE (Etablissement Public de l'Aménagement et la Gestion de l'Eau) avec plusieurs partenaires dont la mairie de Saint-Romain. La météo n'étant pas favorable, le succès a été mitigé mais les participants ont reconnu une grande satisfaction des échanges obtenus.

La commune tient à remercier les associations de Saint-Romain pour leur implication indispensable à la bonne réussite de l'évènement.



Sécheresse :

Malgré la sécheresse et la canicule de cet été, ainsi que l'alerte renforcée sur l'éventuelle pénurie d'eau, nos réservoirs ont assuré la distribution permanente de l'eau, même avec la forte augmentation de la population estivale.

Commémoration du 11 novembre :

Dans notre commune, elle a eu lieu le 12 novembre à 11 heures.

Une trentaine de personnes ont participé à la cérémonie au monument aux morts et se sont ensuite retrouvées à la salle communale pour partager le verre de l'amitié.

Vœux du maire :

Après deux années compliquées, nous allons pouvoir nous retrouver à la salle communale le 7 janvier prochain à 11 heures, pour débiter la nouvelle année ensemble en échangeant sur les projets futurs autour d'un cordial apéritif.

Etat civil :

Naissance : Aaron ANDRIEUX, le 17 août 2022

Mariage : néant

Décès : Mr René SEGUY du Lac, le 29 novembre 2021

Mr Joseph DUGAY de l'Autoriche, le 8 février 2022

Mme Marie-Louise MONA du Bourg, le 1^e novembre 2022

Mr Bernard VRAY, en résidence secondaire au Bourg , le 9 septembre 2022.

Nouveaux arrivants : A Mascural, Melle JOUVE et Mr CONSTANTIN
A Valençhères, Mr Thomas DUGAY et sa famille
Au Bourg, Mr GAROUX
A Besse, Mr et Mme BARLET
A Raffiny, Mr et Mme FANTIN

Il est conseillé aux nouveaux arrivants de se présenter en mairie, afin de faciliter les démarches administratives.

Communication de l'Agence Régionale de la Santé :

Comment prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** : chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée.

Pour éviter les intoxications, il suffit d'avoir quelques réflexes essentiels :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez à une bonne aération et ventilation de votre logement tout au long de l'année.
- Respectez les consignes d'utilisation de vos appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

The infographic features the logos of the République Française and ARS Auvergne-Rhône-Alpes. The main title reads: 'GAZ INVISIBLE ET INODORE, LE MONOXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE MORTEL' with a warning triangle icon. Below this, it says 'POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS'. Two panels illustrate key points: 'AÉRER TOUS LES JOURS' showing a window being opened, and 'INTERDIT EN INTÉRIEUR' showing a generator, barbecue, and fireplace with a prohibition sign. A red banner at the bottom contains two instructions: 'Tous les ans, faites vérifier vos appareils de chauffage et chaudière par un professionnel.' and 'N'utilisez jamais vos appareils de cuisson pour vous chauffer.' A QR code and the website 'PLUS D'INFOS auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr' are also present.

En savoir plus : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/monoxyde-de-carbone>

LE MOT DES ASSOCIATIONS:

Comité des fêtes :

Après deux années d'abstinence, le comité des fêtes a pu de nouveau organiser la fête du village les 16 et 17 juillet dernier. Les participants étaient au rendez-vous, avec une envie certaine de partager à nouveau des moments conviviaux et festifs, puisque nous avons servi environ 500 repas entre le samedi et dimanche soir.

La fête des Narces du 17 septembre, organisée conjointement par l'Épage et les principales associations de Saint-Romain a connu une participation relative, altérée par le froid, mais a permis malgré tout de belles rencontres et des échanges constructifs.

Pour 2023, le comité commence l'année par son Assemblée Générale, le 7 janvier à 20 heures à la salle communale. Nous vous y attendons nombreux, nous avons besoin de vous !! Ensuite aura lieu la soirée choucroute le 25 février, un affichage sera mis en place pour les réservations. La suite des festivités sera mise en place plus tard.

Clément DEBARD

ACAAP :

Nous nous réjouissons d'avoir pu cette année proposer aux habitants de Saint Romain plusieurs activités:

Marche de printemps en mai, Fougat (sans feu, pour cause de canicule) en juin, reprise en juillet de l'exposition photo «regards sur Saint Romain », Salon d'Art au mois d'Aout et journée du patrimoine avec permanence à l'église le 18 septembre. La marche d'automne prévue en octobre a été annulée pour cause d'intempéries.

Les journées du patrimoine ont également été l'occasion pour l'ACAAP de participer activement à la première édition de la « fête des Narces » le samedi 17 septembre, à Raffigny et le bourg.

Enfin une marche d'hiver est prévue courant Janvier afin de clore une année 2022 bien remplie et, souhaitons-le, appréciée. Nous espérons vous revoir nombreux lors de nos manifestations de 2023 et nous vous adressons tous nos vœux pour de joyeuses fêtes de fin d'année.

Danielle WOHRER- LASSEAU

Chasse :

Cette année, notre association compte 42 sociétaires.

Nous avons participé à l'organisation de la fête des Narces qui s'est déroulée le 17 septembre à Raffigny. À cette occasion, nous avons pris la décision de fermer la chasse sur la journée. Pour 2023, nous espérons un éventuel retour de notre traditionnel banquet ou Méchoui.

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Cordialement
Sébastien RAGE
0625680973

ON N'EST PAS SORTI DE L'AUBERGE :

On n'est pas sorti de l'auberge a réalisé une belle année de concerts dont de nombreux dans la Vallée de l'Ance! Les membres du groupe sont ravis d'être demandés à diverses occasions, dans les bars/restaurants, sur le marché de Saint-Anthème et lors de fêtes de village. Nous avons également participé à la fête des Narces organisée pour la 1ère année à Raffiny. Nous terminons cette année 2022 à Vertolaye (octobre) et lors du marché de Noël de Marat le 9 décembre.

Merci pour l'accueil qui nous est réservé à Saint-Romain et à tous ceux qui ont participé à la "Terrasse du Sully". L'association a réalisé, en relation avec Corinne et Dominique, une scène ouverte dans une très bonne ambiance.

Pour tous renseignements, contacter Chrystel CATALA au 06 09 02 96 68.

Chrystel CATALA

Les Doigts de Fées :

Les Doigts de Fées, c'est reparti pour une nouvelle saison !!

Après ces périodes de grande chaleur dans nos montagnes, les adhérentes des Doigts de Fées ont fait leur rentrée le 7 septembre dernier, avec toujours autant de plaisir de se retrouver.

Le mercredi 14 septembre l'Assemblée Générale s'est déroulée afin de résumer notre précédente saison : ces différentes activités qui au début étaient sous précautions sanitaires. Maintenant que la situation s'est améliorée nous sommes plus sereines. A l'issue de cette Assemblée, la présidente Chantal Beaudoux, la trésorière Pascale Dugay et moi-même au secrétariat, avons été reconduites dans nos fonctions.

Les prévisions pour cette nouvelle saison sont présentées à toutes : repas offert pour tous les membres de l'association au multiservices de St Romain, Corinne et Dominique nous ont préparé un repas complet et pas uniquement un goûter, en cette belle journée du 23 novembre (voir photo) dans une ambiance chaude et très amicale. Les travaux tricots sont toujours au programme, sans oublier les joueuses de cartes qui sont de plus en plus nombreuses. La bonne humeur est toujours de mise dans ces réunions très conviviales. Nos travaux (certains plus spécifiques pour vos décors de Noël) sont toujours à voir et à acheter au Multi de St Romain et aux Sabots de St Anthème. Ces derniers nous régalerons de bûches pour notre goûter de Noël le 21 décembre prochain et de galettes pour fêter les rois dignement après le 1^{er} janvier 2023.

Nous souhaitons à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2023.






Annie GENATIO








UN MOMENT DE DETENTE avec

Le « qui suis-je » de Claude

Réponse du précédent quiz :

	Je suis une bergeronnette		Je suis un moineau mâle
	je suis un chardonneret		Je suis un moineau femelle
	Je suis un merle		

Nouveau jeu : quelques plantes à inviter dans notre assiette :

	Surnommée l'huître végétale à cause de son goût iodé, elle a un peu la saveur de concombre. Le goût provient de la tige duveteuse et non du pétale.		Adorables et délicieuses, elles ont un goût rafraîchissant, sucré et légèrement mentholé. Bien adaptées pour la cuisine, elles se déclinent en plusieurs couleurs et toutes sont comestibles.
	Il ressemble à s'y méprendre à l'ortie - mais sans piquer ! Il en existe du blanc, du pourpre, du jaune, du tacheté... et tous se mangent ! Les jeunes feuilles sont excellentes en salade. Cuites, elles peuvent servir comme des épinards.		Ses feuilles ont un goût de concombre et rappellent la saveur de la noix fraîche. Salade, pistou, sauce diverses fromage blanc aux herbes, omelettes, soupes, légumes, ou en remplacement du persil sur divers plats... elle s'emploie de nombreuses façons.
	Il faut la cueillir sans se piquer, on la déguste alors en soupe avec des pommes de terre, des courgettes ou de la courge, en quiche ou en gratin avec des pâtes ou des pommes de terre.		Ses feuilles se dégustent en salade avec des lardons. On fait avec ses fleurs un très bon vin apéritif, et ses fleurs servent à préparer une excellente gelée, que l'on appelle aussi « cramailote ».

C'EST DÉJÀ FINI



La photo mystère du précédent bulletin représentait le hameau de la Thiolière

Et celui-ci, le reconnaissez-vous ?



Réponse dans le prochain numéro

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Attention nouveaux horaires !!!

La mairie est ouverte au public :

- Le lundi après-midi de 14 à 18 heures
- Le mercredi matin de 9 à 12 heures
- Le jeudi après-midi de 14 à 18 heures



04 73 95 42 56



Saint-romain.mairie@wanadoo.fr



Commune de Saint Romain 63660

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous

Le maire et son conseil municipal vous invitent le samedi 7 janvier 2023 à la salle communale à partir de 11 heures à l'occasion des vœux de nouvelle année afin d'échanger sur la vie de la commune.



*Le maire et l'ensemble du conseil municipal de Saint-Romain
vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2023*

Bonne Année
2023

Adobe Stock | #539997659